

**DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET  
CANTON D'AUBERGENVILLE**

**COMMUNE D'AUTOUILLET**

**ARRETES DU MAIRE  
N° 2019-20**

**OBJET : Interdiction de circulation et de stationnement au droit des travaux sur la route de Boissy**

Nous, Maire de la Commune d'AUTOUILLET

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif aux pouvoirs de police du Maire

Considérant la demande de la société COLAS Ile de France Normandie – Agence de Villepreux, sise ZAC de Trianon – 3 rue Camille Claudel – 78450 VILLEPREUX relative à des travaux de réfection de voirie sur la route de Boissy de l'intersection des routes des Châteaux et d'Auteuil jusqu'à la sortie de l'agglomération ,

Considérant que, compte tenu de ces travaux, il y a lieu d'interdire la circulation (sauf riverains et services de secours) et le stationnement au droit des travaux sur la Route de Boissy, à partir du 15/04/2019 au 07/05/2019 inclus.

**A R R E T E**

ARTICLE 1 – La société COLAS a la charge de la mise en place de tout dispositif destiné à interdire la circulation et la mise en place de toutes signalisations du chantier sur la route de Boissy, de l'intersection des routes des Châteaux et d'Auteuil jusqu'à la sortie de l'agglomération.

ARTICLE 2 – La circulation sera interdite sauf aux riverains et services de secours du 15/04/2019 au 07/05/2019 inclus.

ARTICLE 3 – Le stationnement sera interdit au droit du chantier du 15/04/2019 au 07/05/2019 inclus sur la route de Boissy.

ARTICLE 4 – Madame le Maire d'Autouillet, Monsieur le chef de la Brigade des Pompiers de MERE, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Queue Lez Yvelines, l'entreprise COLAS sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Queue Lez Yvelines
- Monsieur le Chef de Brigade des Pompiers de MERE
- La société COLAS

Fait à AUTOUILLET,  
Le 10 avril 2019



*Pour le Maire,*  
**Michel JAN**  
**Adjoint au Maire**